



ZIK'MINEUR

École de Musique

130 Place du Quatorze Juin

12300 LIVINHAC LE HAUT

Président : 06 32 06 06 02

SIRET 805 218 773 00010

APE 9499Z

Courriel : zikmineur@yahoo.fr

Facebook : zikmineur.12



Cadre réservé à l'administration

ANNÉE SCOLAIRE : 2020-2021

Date de réception du dossier

DOSSIER D'INSCRIPTION



ÉTAT CIVIL DE L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Sexe : masculin féminin

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. domicile : Tel. portable :

E-mail :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

PÈRE

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Ville :

E-mail :

Tel. domicile :

Tel. Professionnel :

MÈRE

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Tel. domicile :

Tel. Professionnel :

MUSIQUE

FICHE D'INSCRIPTION

Veillez cocher la ou les formations désirées.

FORMATION INSTRUMENTALE - *Pratique individuelle*

- DÉBUTANT

Instrument :

- NON DÉBUTANT

Instrument :

Préciser le nombre d'années de pratique	Niveau

Cadre réservé à l'administration

FORMATION MUSICALE - *Solfège pratique et théorique*

Cours individuel Cours collectif

- DÉBUTANT

- NON DÉBUTANT

Préciser le nombre d'années de pratique	Niveau

Cadre réservé à l'administration

CULTURE MUSICALE

- Formation au mixage

Fondamentaux du Deejaying (Disc Jockey)

Préciser le nombre d'années de pratique	Niveau

Cadre réservé à l'administration

EVEIL MUSICAL

DÉBUTANT

NON DÉBUTANT

TARIFS

au trimestre pour 10 séances
(pratique individuelle ½ heure)

ENFANTS / ETUDIANTS (moins de 25 ans)		ADULTES	
Decazeville communauté	Hors Decazeville communauté	Decazeville communauté	Hors Decazeville communauté
PIANO / BATTERIE / CHANT / BASSE / GUITARE / CONTREBASSE / UKULELE			
100 €	120 €	130 €	150 €
TROMPETTE			
80 €	100 €	130 €	150 €
FORMATION MUSICALE			
Possibilité de cours individuel et/ou collectif (selon effectif) Nous contacter pour renseignements.			
FORMATION AU MIXAGE			
100 €	120 €	130 €	150 €
EVEIL MUSICAL (pratique collective)			
60 € (tarif à l'année)	100 € (tarif à l'année)		

Réduction de 10% pour la 2^{ème} inscription d'une même famille. Au-delà de la 2^{ème} inscription réduction complémentaire (nous contacter)

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

SUIVI PÉDAGOGIQUE – ASSIDUITÉ

Je m'engage personnellement à suivre le travail de mon enfant et à le soutenir dans ses efforts. Pour cela, je prendrai régulièrement contact avec son ou ses professeurs qui m'informeront de ses progrès et de son évolution au sein de l'école de musique.

J'accepte les dispositions du règlement intérieur : l'inscription de l'école de musique ZIK'MINEUR comprend la participation aux activités prévues par l'établissement dont le planning sera communiqué en cours d'année. Au cas où mon enfant ne pourrait suivre normalement ses cours, je ferai mon possible pour en avvertir rapidement les professeurs. Toute absence (à l'initiative de l'élève ou de sa famille), ne donnera pas lieu à un rattrapage du cours ; le professeur étant présent, la responsabilité de l'école de musique ne peut être engagée.

Pendant en cas d'absence du professeur, ce dernier proposera un rattrapage du cours dans la limite du possible. Selon la situation, et en dernier recours uniquement, les responsables de l'école de musique pourront étudier un dédommagement financier.

SÉCURITÉ - SANITAIRE

Je dégage les responsables de l'école de musique ZIK'MINEUR de toute responsabilité envers mon enfant en dehors de ses horaires de cours. J'ai bien pris note que mon enfant n'est sous la responsabilité de l'école de musique qu'à partir du moment où il est confié au professeur et uniquement pour la durée du cours. Je dois m'assurer de la présence du professeur.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, je déclare avoir pris connaissance du protocole sanitaire mis en place au sein de l'école de musique et y adhère sans réserve.

CESSION DE DROITS D'IMAGE POUR LES ÉLÈVES MINEURS

J'autorise l'utilisation de mon image (vidéogrammes, photographies, dessins, ...) dans le cadre de concerts, cours, programmes à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux de l'établissement. Cette autorisation est faite à titre gracieux.

RÈGLEMENT DES COTISATIONS – PIÈCES À FOURNIR

Le dossier d'inscription devra être accompagné de **3 chèques** (règlement de la cotisation), relatifs aux différents trimestres. Les chèques seront encaissés le 8 du premier mois du trimestre (octobre - janvier - avril).

Il est précisé que tout trimestre commencé est du dans son intégralité.

Toutefois, devant l'abandon causée par une situation exceptionnelle, les responsables de l'école de musique au regard de des éléments apportés par la famille, pourront procéder à la restitution des règlements des mois non engagés. Dans ce cas bien précis, le représentant légal de l'élève devra prendre contact avec le responsable de l'association afin de régulariser la situation.

Pièce à fournir (par courriel, envoi postal ou en main propre)

- un justificatif d'assurance extrascolaire,
- une photo.

Tout dossier non accompagné du règlement et des pièces demandées ne sera pas pris en compte.

Je soussigne(e) ,
représentant(e) légal(e) de l'enfant , atteste de l'exactitude
des renseignements ci-dessus, déclare avoir pris connaissance du fonctionnement général de l'école de musique.
Fait à le

Signature :

PROTOCOLE SANITAIRE POUR L'ACCUEIL DES ELEVES

Ce protocole a été rédigé sur la base des préconisations du Haut Conseil de la santé publique

(https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200424_corsarcovmesdesanpubenpopgnr.pdf).

1. Affichage

Un affichage au sein et à l'extérieur des locaux sera réalisé par les responsables de l'école de musique, rappelant :

- Les gestes barrières (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf)
- Le lavage des mains (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Affichette_lavage_mains.pdf)
- La réglementation des déplacements et fonctionnement pédagogique au regard de la situation sanitaire.

2. Accueil des élèves

Afin de limiter l'accès à nos locaux pour un trop grand nombre de personnes qui pourraient être amenées à se croiser, les élèves (mineurs ou adultes) seront pris en charge à l'extérieur des locaux par leur enseignant. Cette prise en charge sera effectuée sur le parking (avant la petite placette antérieure à la porte d'entrée).

3. Gestes barrières (accès à la salle de cours et départ de la salle de cours)

Afin d'assurer un protocole sanitaire fiable pour l'ensemble des personnes (professeurs et élèves), il sera demandé aux élèves (sous la responsabilité de leur enseignant) ainsi qu'aux professeurs de procéder à un **lavage des mains*** avant l'accès à la salle de cours et à la fin du cours, mais également pendant le cours si l'élève le désire. Ce lavage sera réalisé à l'aide du matériel mis à disposition par l'association dans les différents lieux de l'école de musique (hall d'entrée, salle de cours, WC, lavabo...). L'ensemble des déchets devront être jetés dans les poubelles placées à cet effet.

Nous demandons aux enseignants et aux élèves d'appliquer les gestes barrières et de porter un **masque** (de type grand public ou jetable). Toutefois, dans le cadre de certaines pratiques musicales (chant, trompette) et si une distanciation physique est effective (+1,5m) l'élève pourra déposer son masque sur un support propre durant le cours ; dans ce dernier cas, l'accord de la famille sera demandé.

Pour les élèves en âge d'école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

4. En classe

En classe, l'élève et l'enseignant respecteront durant la pratique musicale et pédagogique une distanciation satisfaisante (+ 1,5 m). A cet effet, l'enseignant et l'élève n'échangeront aucun support matériel (cahier, feutre, matériel, instrument...).

Afin de faciliter l'apprentissage instrumental, les salles seront équipées de deux instruments distincts et éloignés (piano, batterie). Pour certaines pratiques instrumentales, des **supports** (parois en plexiglas) de protection supplémentaires pourront être mis à disposition pour un meilleur confort de travail et une sécurité supplémentaire.

En début de cours, l'élève sera invité à déposer sur une table ses affaires personnelles (blouson, affaires matérielles...) afin de limiter les zones susceptibles d'être potentiellement infectées.

5. En fin de cours

Durant le cours (si les conditions le permettent), sinon après chaque cours, les enseignants procéderont à une **ventilation** de la classe et à un **nettoyage minutieux** de l'ensemble des surfaces que l'élève aura pu toucher : tables, parties d'instruments, pupitres, chaises ou tabouret...

Il va donc de soit, que les cours ne pourront pas s'enchaîner de façon à respecter ce temps de nettoyage.

Il est demandé aux personnes à risques et aux personnes présentant des symptômes de ne pas venir prendre leurs cours.

* Un flacon à pompe avec du gel hydro alcoolique sera à la disposition de l'ensemble des personnes auprès de la porte d'entrée. Mais également dans l'ensemble des salles de l'école de musique. La mise à disposition de point d'eau avec savon est également proposée.